

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024 à 20h30

Commune déléquée de VIRE

29. Subventions aux associations

Marie-Noëlle BALLÉ et Philippe MALLÉON donnent lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les associations diverses et variées existantes sur notre territoire contribuent à créer du lien social et permettent l'aboutissement d'actions indispensables culturelles, éducatives, sportives, sociales, caritatives pour la commune déléguée de vire.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

Association du Football Virois: l'association a organisé le samedi 8 juin un tournoi national U14 avec la participation de 6 clubs professionnels (SM Caen, Stade Rennais, Le Havre AC, EA Guingamp, Stade Lavallois, Stade Brestois) et des meilleurs clubs de toute la Normandie. Ce tournoi, le premier du genre organisé par le club, représente une logistique importante (hébergement, restauration, encadrement, déplacements) pour un budget de 12000€. C'est pourquoi les dirigeants sollicitent une subvention exceptionnelle auprès de la collectivité.

La commission sport vie associative, lors de la séance du 14 mai a émis un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 1000€.

Association du Football Virois: le club a organisé le jeudi 11 avril une rencontre « pour un sport tous ensemble ». Ce temps fort réunissant les licenciés en situation de handicap de toute la région constitue un évènement pour l'association et sa section foot partagé. Une demande d'accompagnement financier est sollicité auprès de la collectivité pour le soutien du projet dans sa globalité et plus spécifiquement pour l'organisation du rassemblement avec les clubs de la région.

La commission sport vie associative, lors de la séance du 14 mai a émis un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 1500€.

Union Sportive Municipale Viroise section Aéromodélisme: c'est l'histoire de la restauration de la représentation en 3D des fortifications de Vire. Cette maquette qui était visible dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville de Vire avait été retirée quand les travaux de rénovation des bureaux de la mairie ont été effectués. Celle-ci a été réalisée dans les années 1990 par Jean-Louis Fortin (alors salarié de la Maison des Jeunes et de la culture de Vire à l'époque) et quelques jeunes. Des élus de Vire ont souhaité qu'elle soit de nouveau accessible et visible par le plus grand nombre et qu'elle retrouve sa place à l'hôtel de ville. Les dirigeants de la section aéromodélisme de l'USMV ont accepté de prendre en charge cette restauration. Ils ont mobilisé des adhérents de leur club et notamment 5 jeunes. Le travail minutieux a pris plusieurs mois avec le concours du créateur de cette œuvre. Depuis début juin la maquette a retrouvé sa place dans le hall d'entrée Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20240708-D2024070829-DE

Délibération n°2024/07/08/29 du 8 juillet 2024 à 20h30

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024 Publication : 10/07/2024





de la mairie de Vire. Pour mener à bien cette restauration la section a dû acquérir du matériel pour un cout de 205€. Pour être complet la maquette de vire détruite lors des bombardements alliés en 1944 (réalisée et restaurée par Jean Louis Fortin) a également retrouver sa place en Mairie (entrée côté square Totnes)

La commission sport vie associative, lors de la séance du 14 mai a émis un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 205€.

Société des courses de Vire: lors de la séance du conseil municipal d'avril, s'agissant de la délibération portant sur les subventions aux associations 2024, il a été omis l'inscription de la subvention d'accompagnement pour travaux concernant les équipements et bâtiments gérés par la société des courses. Il s'agit d'une régularisation de la subvention 2024 à cette association pour un montant de 10 000€. La subvention prendra la forme d'un avenant à la convention du 24/05/2023 avec la Société des Courses.

La commission sport vie associative, lors de la séance du 13 juin a émis un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 10 000€.

Confrérie de la véritable andouille de Vire: La collectivité n'a pas délibéré au sujet de la subvention 2024 attribuée à la confrérie de la véritable andouille de Vire. En effet, les dirigeants de l'association ont sollicité la commune pour qu'elle adhère au site remarquable du gout. Il était attendu la visite des représentants de ce site qui a eu lieu les 27 et 28 mai dernier et un éventuel ajustement de la subvention annuelle. Les dirigeants de la confrérie souhaitent pouvoir bénéficier d'une subvention identique aux années précédentes à savoir 1000€.

La commission sport vie associative, lors de la séance du 13 juin a émis un avis favorable pour une subvention 2024 de 1 000€.

Le morceau de sucre : le morceau de sucre est une compagnie de danse contemporaine qui intervient régulièrement sur le territoire. Le projet présenté est la mise en place d'un spectacle et d'un programme d'ateliers de physiothérapie auprès des personnes âgées sur 3 sites d'interventions : au bourg lopin, à la maison de retraite Symphonia et à la résidence autonomie Charles de Gaulle. La 2e quinzaine d'aout le spectacle sera mis en place avec le partenariat du centre socio culturel, du CLIC du bocage, du CCAS de Vire et l'Apaei. Une demande de subvention de 1600€ pour leurs interventions, ateliers et spectacles a été sollicitée. Un avis favorable de la commission action sociale a été prononcé

La commission sport vie associative, lors de la séance du 13 juin a émis un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 1 600€.

UNSS: les élèves de la Section Sportive Course d'Orientation (ils vont de temps à autre s'entrainer au Stade Pierre Compte) ont participé à toutes les compétitions UNSS de Course d'Orientation cette saison, des courses de district aux championnats d'Académie. Une équipe mixte composée de 2 filles (une en 3e et une en 5e) et 2 garçons (un en 4e et l'autre en 5e) s'est qualifiée pour les championnats de France de CO qui ont lieu fin juin à l'île de Ré. Le budget est de 1 111 € (transports et hébergement). Une demande de subvention a été transmise à la collectivité. Il est proposé une aide de 200€ pour soutenir cette équipe.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 27 juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

De donner son accord au versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association du Football Virois dans le cadre du tournoi organisé le 8 juin 2024 et de donner tous pouvoirs à Madame Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024 Publication : 10/07/2024 Délibération n°2024/07/08/29 du 8 juillet 2024 à 20h30



VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs	Prévention des conflits d'intérêt :
Votants	42	8	¹ Pascal MARTIN se retire et ne prend pas
Vote Pour	42	8	part au vote
Vote Contre	0	0	
Abstention	0	0	

■ De donner son accord au versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Association du Football Virois dans le cadre de la rencontre « pour un sport tous ensemble » organisée le 11 avril 2024 et de donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs	Prévention des conflits d'Intérêt :
Votants	42	8	¹ Pascal MARTIN se retire et ne prend pas
Vote Pour	42	8	part au vote
Vote Contre	0	0	
Abstention	0	0	

De donner son accord au versement d'une subvention exceptionnelle de 205 € à l'Union Sportive Municipale Viroise section Aéromodélisme et de donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération

VOTE : Unan	Dont pouvoirs	
Votants	43	8
Vote Pour	43	8
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

■ De donner son accord au versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la Société des courses de Vire et de donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs	Prévention des conflits d'Intérêt :
Votants	41	7	² Corentin GOETHALS se retire et ne prend
Vote Pour	41	7	pas part au vote
Vote Contre	0	0	
Abstention	0	0	

De donner son accord au versement d'une subvention de 1 000 € à la Confrérie de la véritable andouille de Vire et de donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération

VOTE : Unan	Dont pouvoirs	
Votants	43	8
Vote Pour	43	8
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

De donner son accord au versement d'une subvention exceptionnelle de 1 600 € à l'association Le morceau de sucre et de donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070829-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024 Publication : 10/07/2024 Délibération n°2024/07/08/29 du 8 juillet 2024 à 20h30



VOTE : Unan	Dont pouvoirs	
Votants	43	8
Vote Pour	43	8
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

 De donner son accord au versement d'une subvention de 200 € à l'UNSS et de donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération

VOTE : Unan	Dont pouvoirs	
Votants	43	8
Vote Pour	43	8
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT Nicole DESMOTTES



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24): Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents : 02

Le 8 juillet 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 juillet 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	X			
ALLEGRE Gilles		X		LAURENT Françoise
BALLÉ Marie-Noëlle	X			
BAZIN Lucien	X			
BEDEL Sandra		X		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	X			
BLANC Meiggie		X		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	X			
COIGNARD Cindy	X			
CORDIER Marie-Ange		X		GOETHALS Corentin ²
COUASNON Serge	X			
COURTEILLE Jacques	X			
DROULLON Joël	X			
DUBOURGUAIS Roselyne	X			
DUMONT Eric	X			
DUVAUX Maryse	X			
FAUDET Olivier	X			
FOUBERT Françoise	X			
GALLIER Pierre-Henri	X			
GOETHALS Corentin	X ²			
GOSSMANN Patrick		X		DROULLON Joël
LABROUSSE Sabrina	X			
LAURENT Françoise	X			
LE DRÉAU Nathalie	X			
ption Ministère de l'Intérieur LEFEBVRE Y03 NN 5-20240708-D2024070829-DE			×	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024 Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/29 du 8 juillet 2024 à 20h30



LEFOUR Tony		X		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	X			
LEMARCHAND Marie-Claire	X			
LETELLIER Nadine		X		OLLIVIER Valérie
MADELAINE Catherine	X			
MAINCENT Lyliane		X		DESMOTTES Nicole
MALLÉON Philippe	X			
MALOISEL Gilles	X			
MARTIN Pascal	X ¹			
MASSÉ Aurélie		X		
MOREL Marie-Odile	X			
OLLIVIER Valérie	X			
PICOT Régis		X		
PIGAULT Jane	X			
RENAULT Dimitri	X			
RENAULT Régine	X			
ROBBES Martine	X			
ROBLIN Sylvie	X			
ROSSI Annie	X			
TOULUCH Jean-Claude	X			
VELANY Guy	X			
VIGIER Maud			X	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070829-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024 Publication : 10/07/2024